



Congé pour vendre logement meublé

Par xafe

Bonjour,

J'ai donné congé pour vendre à mon locataire en bonne et due forme (location meublée donc + de 3 mois avant la fin du bail) Il m'informe que pour des raisons personnelles il souhaite rester 2 mois de plus. Il doit selon le congé pour vendre qui lui a été communiqué et dont il a accusé réception partir le 1er Juin 22 mais il souhaite rester jusqu'au 1er Aout 22. Personnellement ça ne me gêne pas mais je veux être sûr que cela n'annulera pas le congé pour vendre.

Est-ce possible? Quelle dispositions prendre pour être sûr que ça marche sans problème?

Merci de votre aide.

Cordialement.

Par janus2

Bonjour,

Surtout, ne prenez plus de loyer au delà de l'échéance du bail, car le locataire pourrait alors faire valoir un bail verbal.

Par xafe

Bonsoir,

ok, Merci